

## Commentaires et décisions

En préambule, Monsieur le Président souhaite évoquer devant le Conseil d'Administration le point relatif à la cession du patrimoine de la CODEGI.

Il rappelle aux Administrateurs que des réflexions sont engagées depuis un certain temps sur l'éventualité d'une cession en bloc du patrimoine de la CODEGI.

La petite taille de son patrimoine ne lui permet pas de dégager des marges suffisantes pour lui assurer une pérennité financière.

En novembre dernier, une réunion s'est tenue en Mairie de Givors en présence de représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Commissaire aux Comptes et les représentants des prestataires ICADE cités et GFF Habitat. A ce sujet, Foncier Expertise missionné par la Caisse des Dépôts et Consignations, a procédé à l'estimation du patrimoine qui en première approche semble intéressante.

Suite à cette réunion, Monsieur le Président a fait part aux élus de Givors de ces données qui en retour, ont fait part massivement de leur volonté de céder en totalité le patrimoine de la CODEGI.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Président demande aux Administrateurs qu'une consultation soit lancée en avril et mandate ICADE CITES pour l'organiser.

Monsieur le Président souhaite que cette décision soit prise au prochain Conseil d'Administration qui se tiendra en avril 2004.

### Délibération

A l'unanimité des Administrateurs présents, le Conseil d'Administration prend acte de l'information sur la vente en bloc du patrimoine de la CODEGI.

### 1- Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 30 septembre 2003

### Délibération

A l'unanimité des Administrateurs présents, le Conseil d'Administration approuve dans toutes ses parties le procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 septembre 2003.